

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 282

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISON DE MATERIAUX
329, CHEMIN DU GRAND IF
M. LOISY / SIMC SANARY
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la déclaration préalable N°083 009 17 B0096 délivrée par la Commune de Bandol en date du 18/08/2017,
VU la demande datée du 25 avril 2018 de M. Yves LOISY – Maître d'œuvre ☎ 07 81 74 67 54 domicilié : 329, Chemin du Grand If à BANDOL (e-mail : y.loisy@hotmail.fr) pour l'entreprise SIMC ☎ 04 94 74 19 08 sise : 466, Chemin Raoul Coletta – Quartier Pierredon Nord – 83110 SANARY (e-mail : thierry-tessaire@simc.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourds supérieur à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** de l'entreprise précitée est " EXCEPTIONNELLEMENT " autorisé à se rendre 329, Chemin du Grand If pour effectuer la livraison de matériaux chez Monsieur Yves LOISY :

LE MERCREDI 09 MAI 2018

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des livraisons, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de ce chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **27 AVR. 2018**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Handwritten signature or initials.

Réf. : AP/